



Chères Geneytousaises, Chers Geneytousois,

C'est toujours avec un réel plaisir que l'équipe municipale et moi-même vous informons des actions réalisées l'année passée et des projets à venir par l'intermédiaire de ce bulletin municipal annuel.

Comme à l'accoutumée, je vous parlerai tout d'abord de l'évolution démographique de la commune : au 1^{er} janvier 2018, la commune compte 923 habitants. Nous constatons aujourd'hui la réalité des premiers résultats du recensement mené en 2016. C'est une belle augmentation du nombre de Geneytousois et toute l'équipe municipale s'en félicite !

Contrairement à mon édito de l'an passé, nous n'avons toujours pas clôturé le dossier tant important du PLU. Cependant, cela ne saurait tarder : l'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 26 mars au 28 avril 2018. Nous attendons les conclusions du commissaire enquêteur avant de pouvoir valider définitivement le PLU en Conseil municipal.

A travers ces pages, nous allons donc revenir sur les travaux avec, entre autres, le chantier du parking de l'école et de la salle des fêtes. Ce chantier permet aujourd'hui un stationnement plus ordonné et des déplacements sécurisés des usagers (parents, enfants, personnels). Ce document va également vous permettre de découvrir quelques projets pour les mois à venir comme la construction de toilettes publiques dans le bourg ou l'aménagement des carrefours du Bourg et des Lattes sur la Route de Limoges.

Comme vous pouvez vous en douter, les finances sont un paramètre important dans le fonctionnement d'une collectivité. Je voudrais vous rassurer, ces dernières sont, pour l'instant saines et le montant des emprunts contractés pour l'investissement concernant les différentes infrastructures est plus que raisonnable. Je suis cependant quelque peu inquiet pour le financement des charges de personnel. En effet une partie des missions, notamment à l'école, était, jusque-là, assurée par deux emplois aidés et un contrat avenir. La suppression par le gouvernement de ces dispositifs va entraîner inéluctablement une hausse de ces charges car l'effectif est incompressible pour l'encadrement de notre centaine d'élèves.

Soyez sûrs, en tout cas, qu'en tant qu'élus responsables, nous nous attacherons à trouver des solutions les mieux adaptées afin que le bien vivre à La Geneytouse soit toujours présent.

Bonne lecture à toutes et tous

Alain FAUCHER

Budget et compte administratif généraux 2017

FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHAPITRES	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
Charges à caractère général	193474,00	148584,89
Charges de personnel	312200,00	301470,35
Autres charges de gestion courante	46515,00	45423,06
Atténuation de produits	59743,41	59743,41
Charges financières	15000,00	14959,71
Charges exceptionnelles	100,00	50,20
Op d'ordre de transf entre sections	2720,00	2717,20
Virement section d'investissement	26606,00	
Dépenses imprévues	43272,33	
TOTAL	699630,74	572948,82

Recettes

CHAPITRES	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF
Excédent de fonctionnement reporté	106681,74	106681,74
Vente de produits - prestations de services	61143,00	59687,09
Impôts et taxes	312120,00	312829,79
Dotations, subventions	172886,00	175041,56
Autres produits de gestion courante	8100,00	7386,72
Atténuation de charges	36300,00	37763,56
Produits exceptionnels	2400,00	6778,19
Transferts entre sections	0,00	
TOTAL	699630,74	706168,65

Commentaires :

Les charges à caractère général comprennent : alimentation, combustible, carburant, fournitures de voirie, fournitures scolaires, entretien des voies, réseaux, bâtiments, matériel roulant, frais d'affranchissement et de télécommunications, les primes d'assurance etc...

Les charges de personnel concernent la rémunération du personnel et les remplacements en raison de congé maladie avec compensation partielle en recettes.

Les charges de gestion courante comprennent : les indemnités, les participations aux syndicats intercommunaux, les subventions, les frais d'organisation du temps périscolaire...

Les charges financières concernent le remboursement des intérêts des emprunts.

Les atténuations de charges représentent la participation versée à la communauté de communes et notamment la contribution au service d'incendie et de secours.

Budget et compte administratif généraux 2017

INVESTISSEMENT

Dépenses

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF	Restes à réaliser
Remboursement d'emprunts	26306,73	
Taxe d'aménagement	1294,00	
Travaux (bâtiment, matériel, voirie...)	119923,65	4357,61
Déficit d'investissement reporté	7364,83	
TOTAL	154889,21	4357,61

Recettes

CHAPITRES	COMPTE ADMINISTRATIF	Restes à réaliser
Subventions d'investissement	30245,79	0,00
Dotations - FCTVA	30916,93	
Emprunts	68000,00	0,00
Op d'ordre transfert entre sections	2717,20	
Excédent reporté	0,00	
TOTAL	131879,92	0,00

Commentaires :

Les travaux, études et achats effectués en 2017 ont concerné :

- *L'aménagement du parking de l'école et de la salle des fêtes*
- *Les travaux d'aménagement à Taubrégeas*
- *L'aménagement d'un éco-point*
- *Le Plan Local d'Urbanisme*
- *L'achat de panneaux de police*
- *L'achat de matériels*

TAXES

Le 05 avril 2017, le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes communales d'imposition pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 13,24 % (*moyenne départementale : 24,60 %*)
- Taxe foncière : 15,37 % (*moyenne départementale : 19,69 %*)
- Foncier non bâti : 63,30 % (*moyenne départementale : 72,95 %*)

SUBVENTIONS

Le 05 avril 2017, le Conseil Municipal a voté les subventions 2017 suivantes :

BENEFICIAIRES	Montant
ACCA de La Geneytouse	200,00 €
Comité des Fêtes de La Geneytouse	5200,00 €
La Tirelire	160,00 €
Comité départemental de lutte contre le cancer	60,00 €
FNATH	50,00 €
C.C.J.A.	50,00 €
Amicale des pêcheurs de St Léonard	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Léonard	50,00 €
Comice agricole de St Léonard	80,00 €
Comité d'organisation des journées promotionnelles de la viande bovine	120,00 €
Foyer socio-éducatif du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
Association sportive du Lycée-Collège de St Léonard	100,00 €
Foyer rural de St Léonard	860,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	150,00 €
Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives	445,00 €
Conciliateurs de justice	50,00 €
Jeunesses Musicales de France St Paul	50,00 €
TOTAL	7775,00 €

Parking de l'école

C'est en présence de Monsieur le Président du Conseil départemental, Jean-Claude LEBLOIS et des représentants des entreprises Siorat et Exteria, qu'Alain FAUCHER, Maire de La Geneytouse, accompagné des membres du Conseil municipal, a inauguré les aménagements du parking de l'école et de la salle des fêtes, une réalisation importante pour le fonctionnement de ces deux structures.

L'aménagement réalisé permet des déplacements sécurisés pour tous : les piétons avec le cheminement prévu pour eux ; les véhicules des familles avec 27 places matérialisées plus une place PMR (Personne à Mobilité Réduite) ; et les bus avec des emplacements réservés.

Ce projet a aussi permis de sécuriser l'enceinte de l'école avec la pose de clôture et de portails offrant la possibilité de relier les deux cours et d'assurer les déplacements sur l'ensemble du site en toute sécurité.



Le Surzol

Collecte des eaux pluviales, canalisations



La Tronchère

Curage des fossés et revêtement de la route jusqu'à la RD 979



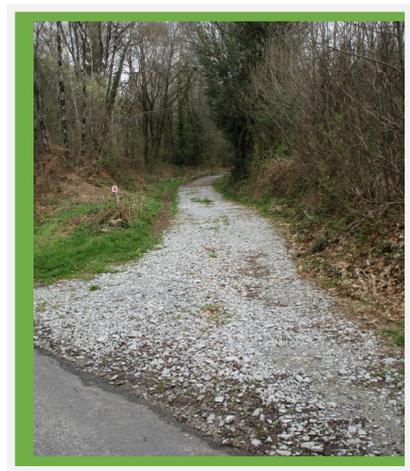
Taubrière

Empierrement de la place en vue du futur revêtement et plantation d'un arbre



Réfection et entretien de certains chemins

Ex : St Auvent ; St Nicolas ; Le Châtain ; Vergnenègre



Stade

Une taille amplement méritée a été effectuée sur les tilleuls du stade, ainsi que le bouleau à l'entrée.



Elagage

Comme tous les ans, la réfection d'une partie de nos routes communales, l'entretien habituel, le fauchage, l'élagage et autres maintenances ont été réalisés. Ces travaux sont financés par la commune et coordonnés par la Communauté de commune de Noblat. Le 2^{ème} élagage reste à la charge du propriétaire.

Incivilités

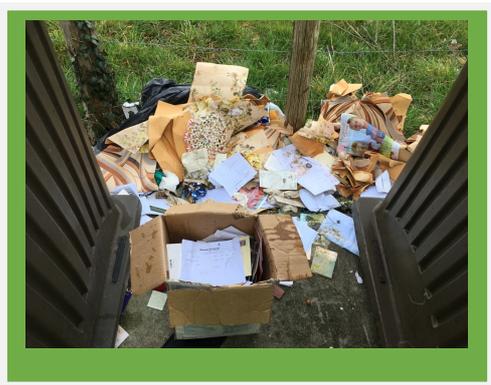
Nous avons fait le constat à plusieurs reprises de gestes de pollution volontaire.

Oui, jeter ou abandonner vos déchets sur la voie publique ou dans un chemin peut faire l'objet d'une amende pénale, comme le prévoit l'article R. 632-1 du code pénal.

Si vous déposez, abandonnez, jetez ou déversez tout type de déchets sur la voie publique, vous risquez une **amende forfaitaire** de :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant),
- 180 € au-delà de ce délai.

À savoir : si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €, ainsi que la confiscation du véhicule.



Sécurisation du carrefour entre les routes de Limoges, des écoles et du 11 novembre

Depuis quelques années, le nombre d'élèves fréquentant l'école de La Geneytouse est en constante augmentation.

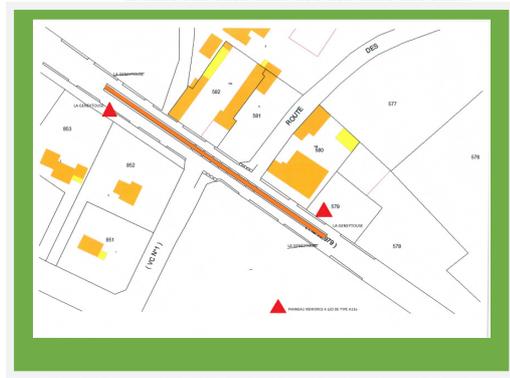
La commune a donc dû réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du parking de l'école et de la salle polyvalente car le stationnement était devenu compliqué voire anarchique.

Cette augmentation du nombre d'élèves conduit également à constater une densification de la circulation au niveau du carrefour de la route départementale 979 (route de Limoges), de la route départementale 19 A (route des écoles) et de la voie communale n°1 (route du 11 novembre) aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

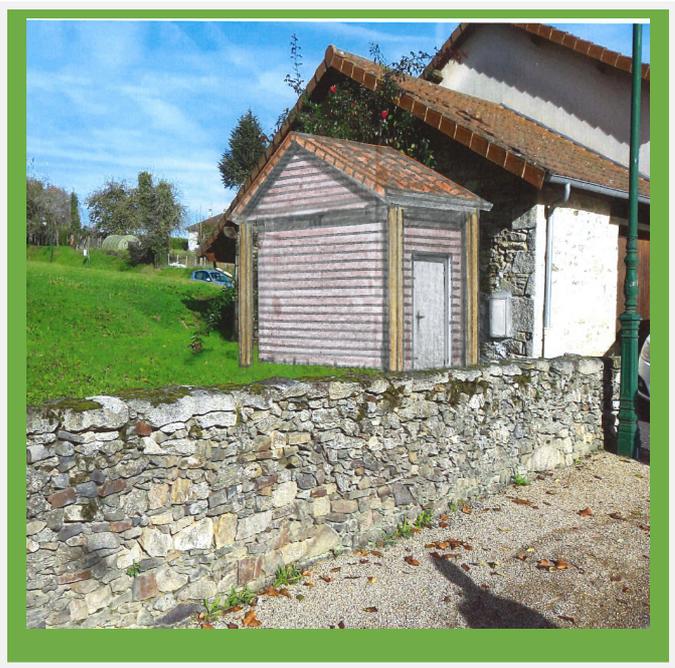
Le Conseil municipal souhaite donc :

- 1) sécuriser la circulation des véhicules sur ce carrefour,
- 2) sécuriser la traversée de la RD 979 pour les familles habitant le Bourg et se rendant à pied à l'école.

Pour ce faire, le Conseil municipal envisage, sur la route départementale 979 dans l'agglomération de La Geneytouse, de procéder à la réfection du marquage au sol et à la pose de deux panneaux routiers clignotant signalant l'école aux heures d'entrée et de sortie.



Toilettes publiques



Le Conseil municipal de La Geneytouse a souhaité doter le bourg de toilettes publiques. En effet, il apparaît que cet équipement devient indispensable lors de l'organisation de manifestations, de cérémonies, de passage de randonneurs, etc...

A l'origine, il s'agissait de transformer le bâtiment de l'ancienne bascule municipale. Toutefois, après une étude effectuée par le cabinet d'architecture qui assure la maîtrise d'œuvre, il s'est avéré que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite serait compliquée à réaliser dans ce bâtiment du fait de l'exiguïté du terrain et de la proximité de la route.

Il a donc été décidé de modifier le lieu d'implantation du bâtiment. Il sera adossé à un bâtiment appartenant à la commune situé le long de la place de l'église.

La commune prévoit d'installer un module préfabriqué et de le couvrir de façon identique au bâtiment existant afin d'en respecter l'architecture limousine.

Acquisitions de parcelles

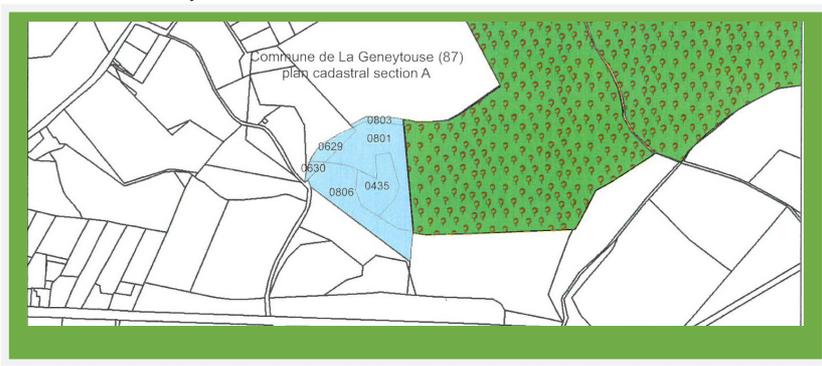
Dans le bourg

Dans le cadre du projet de PLU, le Conseil municipal a l'opportunité d'acquérir des parcelles se situant à proximité du bourg. Ces parcelles pourraient être utilisées pour l'implantation d'espaces publics, de nouveaux services et de nouvelles zones d'habitation. Nous ne devons pas rater l'occasion car les terrains disponibles se font très rares, voire inaccessibles pour la majorité, autour de notre bourg. La commune se doit d'investir dans des unités foncières si elle veut être capable de maîtriser son développement.



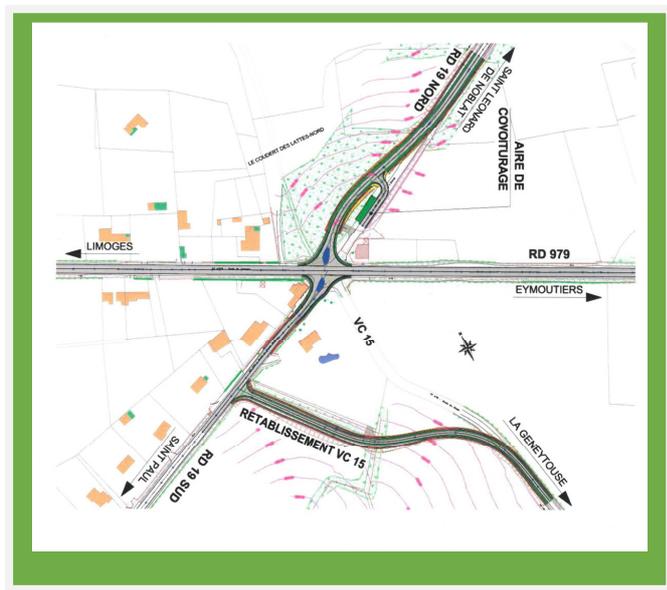
Aux Allois

L'acquisition de 1 ha 50 de parcelles boisées attenantes à la forêt communale des Allois est en cours de réalisation. La surface totale de notre forêt sera alors portée à 29 ha (Forêt publique ouverte à toutes et tous avec un parcours d'orientation).



Coudert des Lattes

Au niveau voirie toujours, un projet d'aménagement au Coudert des Lattes, carrefour dangereux avec ses 5 routes, est à l'étude avec le Conseil départemental. Nous avançons sur ce projet, la majeure partie de la maîtrise d'œuvre est assurée par le département puisque c'est l'intersection de 2 routes départementales ; la part communale sera la modification de la route du stade (la 5^{ème} voie donc) avec le déplacement de sa sortie hors du carrefour.



Aqua'Noblat

Aqua'Bike Solo

Louer votre vélo d'Aqua'bike à l'Aqua'Noblat, c'est possible depuis le 1er janvier 2018 !

Vous pouvez désormais pratiquer votre propre séance d'Aqua'bike en solo, les samedis et dimanches, en réservant votre vélo le jour J à l'accueil de l'Espace Aqua'Noblat.



Espace
AQUA NOBLAT
Piscine ludique & sportive

À Saint-Léonard de Noblat
Ouvert 7/7j

Location de vélo d'aqua'bike
3€/30 min
samedis et dimanches seulement*

NOUVEAU!
AQUA'BIKE SOLO

*Samedis de 15h à 18h & dimanches de 9h à 12h30.
Non encadré et durant les créneaux sans activité.

05 87 22 99 10

L'Aqua'Bike permet de faire travailler particulièrement les muscles du bas du corps tout en étant porté par l'eau, ce qui permet d'éviter les traumatismes articulaires. Vous sollicitez de nombreux muscles et articulations sans fatigue excessive.

Horaires : Les samedis de 15h à 18h et les dimanches de 9h à 12h30. Les départs de location ont lieu toutes les demi-heures (ex. 15h puis 15h30 puis 16h...).

Tarif : 3€ / 30min

Aqua'douceur

Vous attendez un bébé, voici une activité complémentaire d'une préparation « classique » à la naissance... Ses objectifs, maintenir une activité physique adaptée pendant la grossesse, développer la respiration et le contrôle de soi, être à l'écoute de son corps pour mieux le ressentir, se relaxer et se détendre. L'activité est encadrée par un maître-nageur formé à l'activité aquatique pour les femmes enceintes.

Les séances s'effectueront dans une eau chauffée entre 30 et 32° C, où l'absence de pesanteur sera propice à la



Prévoyez juste :

- un maillot de bain (une ou deux pièces) ; des lunettes ; un bonnet (non obligatoire) ; une serviette de bain ; des claquettes pour éviter les risques de glissade ; une petite collation pour après la séance.

Et, très important, vous devez disposer obligatoirement, dès la première séance, d'un certificat médical de moins d'un mois, de non contre-indication à la pratique de l'activité.

Vous désirez plus de renseignements sur les activités de votre Espace Aqua'Noblat, n'hésitez pas à nous contacter au 05 87 22 99 10 ou à aqua-noblat@ccnoblat.fr. Rendez-vous également sur notre site internet www.aquanoblat.fr et notre page facebook www.facebook.com/pg/Aquanoblat/.



Communauté de Communes de Noblat

ZA Soumagne- 87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

05 87 22 99 00

accueil@ccnoblat.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

La Communauté de communes de Noblat exerce deux compétences liées à la gestion et à la protection de l'environnement.

SICTOM

Obligation historiquement imposée aux collectivités, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés sont exercés, directement, par la Communauté de Communes de Noblat depuis le 1er janvier 2007.

SPANC

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif, a en charge le contrôle des installations individuelles imposé par la loi sur l'eau de 1992.

Déchèteries

Le Raca
87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT
05 55 04 12 81

Le Queyraud
87260 SAINT PAUL
05 87 22 99 00

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

SAINT-PAUL			SAINT-LÉONARD DE NOBLAT		
DU 2 MAI AU 30 SEPTEMBRE	Lundi - Mardi	10h à 12h	DU 2 MAI AU 30 SEPTEMBRE	Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	14h à 19h
	Mercredi - Jeudi - Vendredi	14h à 19h		Samedi	10h à 12h 14h à 18h
	Samedi	10h à 12h 14h à 18h			
DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 AVRIL	Lundi - Mardi	10h à 12h	DU 1^{er} OCTOBRE AU 30 AVRIL	Lundi - mardi - mercredi - jeudi - vendredi	14h à 17h30
	Mercredi - Jeudi - Vendredi	14h à 17h30		Samedi	10h à 12h 14h à 18h
	Samedi	10h à 12h 14h à 17h30			

L'accès est autorisé à tous les usagers munis d'une carte délivrée au siège de la Communauté de Communes de Noblat (ZA de Soumagne à Saint-Léonard de Noblat). Seuls les véhicules de tourisme, véhicules légers atelles d'une remorque, autres véhicules dont le poids total en charge ne dépasse pas 3,5 tonnes sont acceptés.

**DÉCHETS
ACCEPTÉS**

**DÉCHETS
REFUSÉS**

Office de Tourisme de Noblat

Place du Champ de Mars

87400 SAINT LEONARD DE NOBLAT

05 55 56 25 06

otsi@ccnoblat.fr



Le service petite enfance

Depuis 2011 la Communauté de Communes de Noblat gère plusieurs services intégrés au sein de la compétence Petite Enfance. Il s'agit du Lieu d'Accueil Enfants-Parents "L'Oasis pour la famille", de la crèche/multi-accueil "Les Copains de Léonard" et du Relais Assistantes Maternelles "Lou P'tits de Noblat".

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS



Avenue de Drusenheim
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT
05 55 56 21 58

CRECHE / MULTI-ACCUEIL

Les Copains
de Léonard



Avenue de Drusenheim
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT
(prox. Aqua' Noblat)
05-55-56-34-21
lescopains.leonard@ccnoblat.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



Pour les
parents et les
assistantes
maternelles.

Permanences téléphoniques et
entretien sur rendez-vous :
05 55 56 21 58 les mardis et
vendredis de 13h à 17h.

Ecole de musique

- 2 sites d'enseignement : SAINT LÉONARD DE NOBLAT et SAINT PAUL.

- 1er, 2ème et 3ème Cycle(s) d'enseignement.

- 19 classes d'instruments : Accordéon, Batterie, Clarinette, Clavier, Flûte Traversière, Guitare Acoustique, Guitare Basse, Guitare Classique, Guitare Electrique, Atelier Percussions, Piano, Piano Musiques Actuelles, Saxophone, Trompette*, Tuba*, Trombone*, Violon, Alto, Violoncelle. (*sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits)

Comité de jumelage Noblat Aigues Vives

Le Comité de Jumelage Noblat Aigues Vives qui réunit les communes d'Eybouleuf, La Geneytouse, Royères et Saint Denis des Murs a tenu son Assemblée Générale le 23 février 2018 à Royères. Le nouveau bureau est constitué de Joël CHASSARD (Royères), Président, Sylvie ALAMARGOT (La Geneytouse), Sébastien VINCENT (Eybouleuf), Danièle BAPT (St Denis des Murs), Vice-Présidents, Bernard DEMONET (Royères), Secrétaire, Ginette DESAPHY (Eybouleuf), Secrétaire adjointe, Amélie BREGAINT (Royères), Trésorière, Claude FERANDON (Royères) et Christelle LATOUR (La Geneytouse), Trésorières adjointes.



Un premier bulletin d'information a été distribué aux habitants des quatre communes en début d'année dans lequel il y a tous les renseignements concernant l'organisation, les activités et les projets du Comité de Jumelage.

L'année 2017 a été marquée par de nombreuses manifestations, notamment, à La Geneytouse, le concours de belote et la participation au concours des bonshommes en objets recyclés organisé par l'école. Un grand merci à Yolaine Guillard, sa directrice ainsi qu'à toute son équipe pédagogique.

Pour 2018, après le loto à Royères en février et le repas italien à Saint Denis des Murs en avril, il y aura le vide grenier à Eybouleuf le 15 juillet et le concours de belote à La Geneytouse le 4 novembre prochain.

D'autres projets sont à l'étude comme la participation d'une délégation française à la foire de la Basse Romagne à Lugo en Italie en septembre et un échange sportif avec la participation d'une équipe de jeunes footballeurs au tournoi organisé en mai 2019 par le club de football de Sant'Agata Sul Santerno.

Venez nous rejoindre pour participer à la vie du Comité et aux différentes manifestations (adhésion individuelle 12 €, couple 18 €).

Pour nous contacter :

jumelage.noblat.aigues.vives@gmail.com

ou tél 06.81.58.74.04 (Président)

Vous pouvez également consulter la page Facebook du Comité ainsi que le site Internet de nos amis italiens

« www.gemellaggiosantagata.it »



La semaine de l'école maternelle

En mars 2017, nous avons participé à « la semaine de l'école maternelle ».

En lien avec le projet cirque, Arlette Deprat a confectionné les rideaux du coin bibliothèque comme l'entrée d'un chapiteau de cirque.

Les parents ont été invités à venir lire des livres aux enfants dans le nouveau coin bibliothèque installé dans le hall de l'école maternelle et à participer à un projet collectif : la décoration d'un grand clown.



Intervention des élèves de CM1-CM2 sur le tri des déchets

Les élèves de CM de l'école d'Eybouleuf sont venus à l'école, au mois d'avril, pour nous apprendre à trier les déchets.

Ils nous ont expliqué ce qu'était le recyclage, la protection de la nature, les différentes bennes à ordures et les déchets que l'on pouvait jeter dans chacune...

Nous nous sommes entraînés à trier tout ce qui se trouvait dans la classe pour notre projet de construction de bonshommes en objets recyclés : bouteilles en plastique, boîtes d'œufs, pot de yaourts, carton, canettes, boîte de conserve, papier ...

Pas toujours facile de ne pas se tromper....

Merci aux grands qui avaient très bien préparé leur intervention et que nous avons reçu dans la classe avec grand plaisir !



Le projet de fabrication de personnages en objets recyclés

En avril/mai 2017, les élèves de l'école ont participé à un projet de fabrication de personnages en objets recyclés en partenariat avec le Comité de jumelage.

Chaque classe avait fabriqué deux personnages avec des bouteilles, canettes, tissus, différents plastiques...

Un concours a été organisé pour que les familles qui le souhaitent fabriquent aussi un personnage (ou un objet de leur choix).

Les agents communaux ont installé une grande tente derrière l'école maternelle pour exposer toutes les œuvres ; les familles ont pu aller admirer ces « chefs d'œuvres » et voter.

Une soirée a été organisée par le comité de jumelage pour une remise des prix aux gagnants.

Merci à toutes les familles qui ont participé que ce soit en fabriquant un objet ou en votant.

Ce projet a été une belle réussite !



Cérémonie du 08 mai 2017



Sous le soleil du 08 mai, les élus et la population ont célébré l'armistice de 1945 mettant un terme aux hostilités de la Seconde Guerre Mondiale.



Colis des aînés



Fin décembre, les conseillers municipaux de La Geneytouse ont distribué les traditionnels colis gourmands aux aînés de la commune âgés de plus de 70 ans. Cette distribution est toujours un moment agréable où les échanges sont chaleureux et conviviaux pour tous et où le lien social est renforcé. Cette année, 105 colis ont été préparés avec soin par l'épicerie « Les Genêts ».

Marché aux fraises



Samedi 3 et dimanche 4 juin, avait lieu la 19^{ème} édition du Marché aux fraises. Le dimanche dès 8 heures, les premiers acheteurs se présentaient devant les superbes étals colorés et odorants. Le videgreniers se tenait non loin de la place de l'Église et on notait la présence de nombreux autres stands et exposants : artisanat, expositions, vente de produits régionaux, ateliers d'art... La Banda d'Objat a animé le marché en présence des invités d'honneur : Miss Haute-Vienne et ses deux dauphines, des représentants du LFC... Un week-end qui s'annonçait joyeux et particulièrement chaleureux, et qui le fut, car le soleil était bien là !

Vœux du Maire

Devant une assistance nombreuse, samedi 13 janvier 2018 s'est tenue la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité de La Geneytouse. Le Maire a présenté les travaux réalisés mais aussi les projets à venir. Comme chaque année, cette réception est l'occasion pour la population de rencontrer et d'échanger avec les élus dans un cadre chaleureux et détendu.



Fleurissement



Les participants au concours des maisons fleuries 2017 étaient invités, vendredi 2 février, à la salle des fêtes, pour recevoir leur récompense.

Au nom de la municipalité, le Maire, Alain Faucher a tenu à saluer les efforts des participants pour améliorer le cadre de vie de tous mais aussi leur mobilisation au quotidien pour embellir la commune. Pour certains, ce concours constitue une continuité depuis déjà quatorze années de fleurissement. Pour d'autres, c'est une première participation. Un grand merci aux membres du jury Catherine Célestin et Richard Mousnier.

Après une présentation de qualité d'Olivier Roulière des Jardins de Plaisance sur les arbustes, Sylvie Alamargot, maire-adjoint, procédait à la remise des récompenses du concours 2017.

Les heureux participants ont reçu une belle plante accompagnée d'un diplôme communal et d'une jolie primevère.

Le palmarès 2017 :

Décor floral en bordure de voie publique : Isabelle Heyraud, Colette Canou.

Maison avec jardin visible de la rue : Maria Da Costa avec diplôme d'honneur départemental avec mention spéciale, Alain Christoux, Catherine Deschamps, Dominique Dufour, Anne-Marie Dufour, Françoise Fontanillas, Pierre Frugier, Claudine Nicot, Sylvette Vaucher.

Balcon ou Terrasse : Patrick Faucher avec diplôme d'honneur départemental avec mention spéciale.

Parc fleuri : Thierry Latour avec diplôme d'honneur départemental, Maguy Hubel, Nicolle Leblois, Claudine Nicot, Philippe Lebrun, Nathalie Servaud.

Ferme fleurie : Paulette Lafarge.

Hôtel-restaurant-café : Frédérique Montazaud, Régine Bjekokoff.

Maison avec jardin non visible de la rue : Edwige Cousty, Annick Bertrand, Jean-Luc Césaire, Martine Desroche, Christiane Nanot.

Repas des aînés

Les habitants de la commune de plus de 60 ans ont pu apprécier le traditionnel repas des aînés préparé par le restaurant « Chez Fred » qui s'est déroulé le 17 février 2018.

Animé et convivial, ce moment de partage et de bonne humeur est toujours apprécié de tous les participants.



L'aménagement routier de l'Est de l'agglomération.

Un enjeu d'avenir et une nécessité pour l'est du département

Depuis plus de vingt ans, le Conseil départemental a réservé un fuseau pour la réalisation d'un contournement de Feytiat afin que le trafic journalier de la route d'Eymoutiers emprunte un itinéraire adapté pour les 17 000 véhicules recensés chaque jour.

La situation continue de s'aggraver, et vous êtes nombreux à demander pourquoi ce projet n'est toujours pas réalisé !

Nos communes se développent mais les infrastructures routières sont toujours les mêmes.

À la suite d'une mobilisation de nombreux élus entamée voilà plusieurs années, Le Conseil départemental propose aujourd'hui de réaliser ce projet. Le tracé a été précisé et il constitue un véritable contournement de Feytiat et de Panazol pour les véhicules en transit. Il permet à la fois une amélioration de la sécurité dans la traversée des deux villes et un accès facilité à Limoges pour l'ensemble des populations de l'est de la Haute-Vienne.

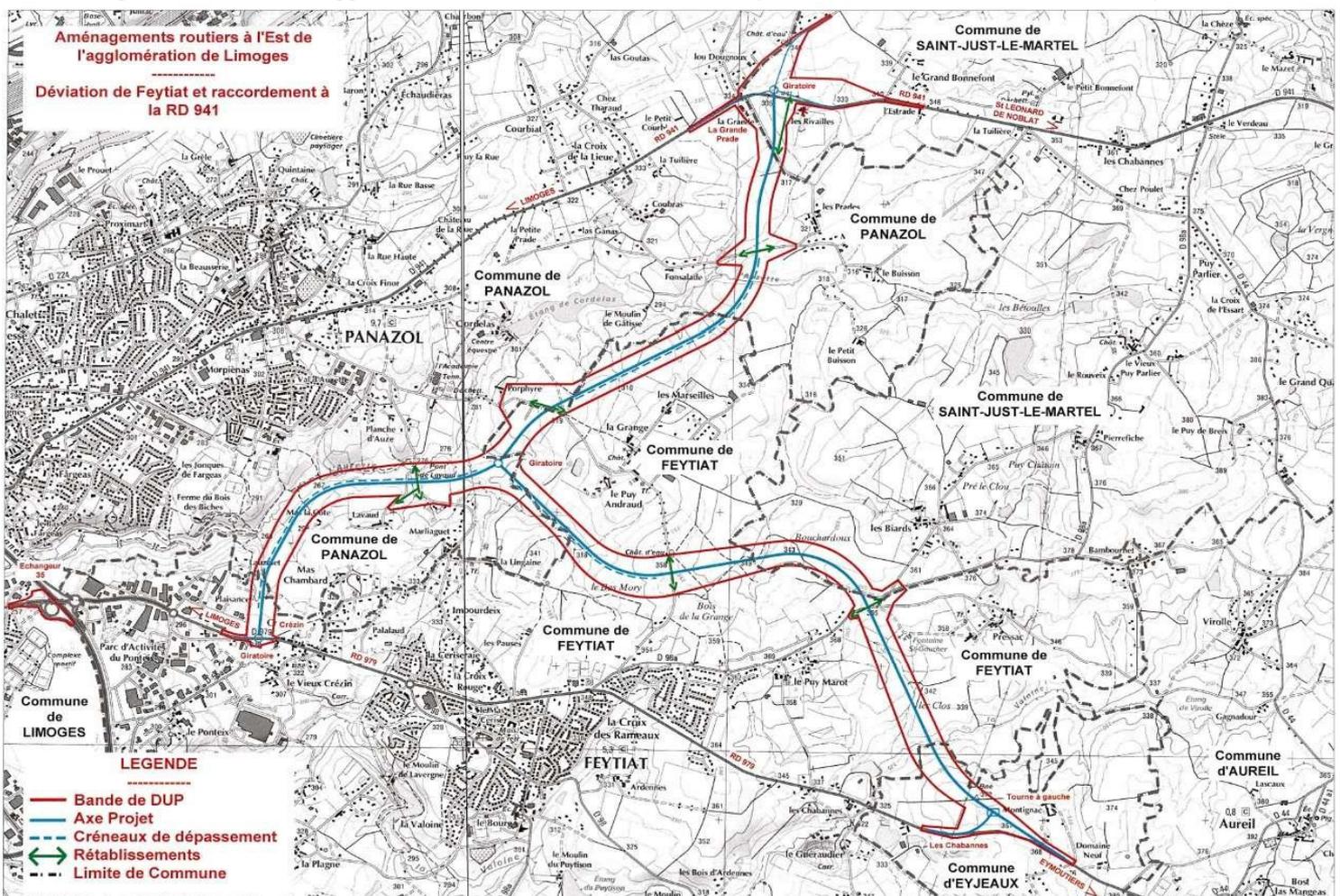
Le dossier avance et une enquête publique sera proposée à la population des communes concernées dès l'automne prochain. Ce sera l'occasion de vous mobiliser pour donner votre avis sur le projet qui conditionne l'avenir de votre territoire. Les élus de La Geneytouse soutiennent ce projet mais il vous concerne tous en tant que citoyens.

Les structures de communication routière sont le premier atout de développement pour un territoire.

Le tracé de contournement de Feytiat et Panazol suit un fuseau dont les terrains sont "gelés" depuis 2004. Tout est étudié pour que les agriculteurs subissent le moins de dommage possible dans cette réalisation et que le respect de l'environnement soit assuré.

Limoges Métropole mène en parallèle le projet de restructuration de l'ancien CD 55 A entre Plaisance et le Rond Point de la Valoine pour assurer une meilleure liaison avec l'A20 et la voie de liaison sud.

Aménagement Est de L'agglomération: une réalisation vitale pour les communes de l'Est du département





SITUATION ACTUELLE

- *Une agglomération coupée en deux avec à l'ouest des liaisons entre les axes et aucun aménagement à l'est.
- *Pour relier Limoges ou l'A20, plus de 17000 voitures ou camions traversent chaque jour en moyenne Feytiat.
- *La traversée de Feytiat par exemple devient problématique notamment aux heures de pointe.
- *Les liaisons entre l'A20, la D941 (Saint Léonard), la D979 (Eymoutiers), la D704 (Saint Yrieix) sont inexistantes.
- *Les camions (notamment de bois) traversent Feytiat à longueur de journée.
- * Une contrainte forte pour les communes situées à l'Est du département avec une traversée de Feytiat qui bloque l'accessibilité au monde rural.



LE PROJET DEPARTEMENT - AGGLOMERATION

- *En bleu le projet de la déviation de Feytiat avec le barreau vers la D941 porté par le Conseil départemental, en vert la restructuration de la liaison Crézin/Rond-Point de la Valoine portée par Limoges Métropole.
 - *Continuité avec la voie de liaison sud
 - *Tout le transit évite les villes de Feytiat et Panazol
 - *Les véhicules venant de l'est du département accède à l'A20 par des axes adaptés, la liaison entre les grandes voies est établie.
- Le tracé concerne les communes d'Eyjeaux, de Saint Just Le Martel, de Feytiat et de Panazol mais le projet nous concerne tous pour le développement de notre territoire.

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les démarches pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation se font uniquement via le guichet unique www.immatriculation.ants.gouv.fr ou auprès d'un professionnel habilité. Des bornes informatiques sont par ailleurs disponibles à la Préfecture.

PACS

Depuis novembre 2017, le service d'état civil de votre commune de résidence peut enregistrer votre déclaration de Pacte Civil de Solidarité. Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

M. Jean-Claude LEBLOIS et Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT assurent des permanences mensuelles à la mairie de St Léonard de Noblat.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Pascale FAUCHER

Tel : 05.55.56.02.76

Se déplace à la mairie sur rendez-vous.

REFORME DE DELIVRANCE DES CARTES D'IDENTITE

A partir du 15 mars 2017, afin de répondre à des impératifs de sécurisation des titres, **seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes digitales pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité**. La Haute-Vienne compte 20 dispositifs de recueil répartis sur 14 communes. Les usagers pourront faire leur demande dans n'importe laquelle de ces communes. Les autres communes, si elles le souhaitent pourront se charger de faciliter l'accès des usagers au numérique pour déposer une pré-demande.

PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. BEY. A la demande, sur rendez-vous ; Tel : 06.11.07.57.63

CURE DE LA PAROISSE

8 rue de Strasbourg à Saint Léonard. Tel : 05.55.56.31.37.

TARIF TABLES, BANCS ET TENTES DE CEREMONIE

Réservé aux habitants de la commune	Tarif	Caution	Quantité disponible
Tables	10 € / table	10 € / table	20
Bancs	5 € / banc	5 € / banc	40
Tentes	160 € pour 1 tente 300 € pour 2 tentes	300 €	2

TARIFS 2018 LOCATION FOYER SOCIO CULTUREL

Week-end et jours fériés	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Foyer Bar	100,00	55,00	45,00
Grande salle	150,00	115,00	70,00
Cuisine	105,00	55,00	45,00
TOTAL	355,00	225,00	160,00

Les associations communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an. Le comité des fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

PERMANENCE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

A Limoges, 1 Impasse Sainte Claire. L'accueil est ouvert les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Le jeudi, réception uniquement sur rendez-vous.

Tel : 05 44 00 04 04

Des informations sont également disponibles sur le site internet : www.msa.fr

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.) de la Haute-Vienne assure une permanence dans le bâtiment situé au 15, rue de Beaufort (ancien centre médico-social, à côté des écoles) tous les mercredis de 9h à 12h sans rendez-vous.

Aucune permanence n'est assurée durant les vacances scolaires.

HOPITAL MONTS ET BARRAGES - Consultations avancées



Document mis à jour le 15/04/2018

CONSULTATIONS EXTERNES

Prise de rendez-vous Consultations Externes : 05-55-56-43-58 (du lundi au vendredi de 9h à 16h)					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
DERMATOLOGIE Dr Claire LONGUEVILLE					9h – 16h (1 ^{er} vendredi de chaque mois)
NUTRITION Mme Agnès VAUZELLE (25€ les 2 premières consultations puis 20€ les consultations de suivi – à régler avant la consultation)				13h - 17h (2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de chaque mois)	
PNEUMOLOGIE Dr Magali DUPUY-GRASSET	9h – 12h (2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis de chaque mois)				
OPHTALMOLOGIE Dr Firas RIDA		14h – 16h	9h – 16h		9h – 11h
Dr Jean-Pierre VALIERE-VIALEIX				14h – 17h (1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de chaque mois)	
GYNECOLOGIE Dr Aurélie SANVOISIN				9h30 – 16h (1 ^{er} jeudi de chaque mois)	
CONSULTATION MEMOIRE Dr Emilie MATONNAT-DAUGE		9h – 12h			9h – 12h (2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredis de chaque mois)
Prise de rendez-vous Psychologie : Madame CHAINEAU : 06-76-22-90-35					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
PSYCHOLOGIE Mme Fabienne CHAINEAU, psychologue clinicienne			13h – 19h		9h – 19h
Prise de rendez-vous Ostéopathie : Madame GAUTHIER : 06-42-10-53-61					
OSTEOPATHIE Mme Adeline GAUTHIER, ostéopathe					

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL MONTS ET BARRAGES – 6, BOULEVARD CARNOT – 87400 SAINT LEONARD-DE-NOBLAT
TEL. : 05.55.56.43.00 – FAX : 05.55.56.43.22

MISSION LOCALE RURALE

La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute Vienne sur 5 **antennes** (Aixe sur Vienne, Saint Junien, Saint Yrieix la Perche et Bellac) et **15 permanences** soit 19 lieux d'accueil.



Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... venez nous rencontrer !

Un conseiller vous proposera un **accompagnement individuel**, des conseils personnalisés, des **ateliers collectifs**, l'**accès à des formations**, des **rencontres avec des employeurs**, des stages en entreprise et un **appui pour négocier votre futur emploi**.

Vous bénéficierez aussi de son **aide** dans votre recherche de **logement**, votre accès à la **mobilité** (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), l'**accès à vos droits dans le domaine de la santé** et à un **réseau pour la vie quotidienne** (sport, loisirs, culture)...

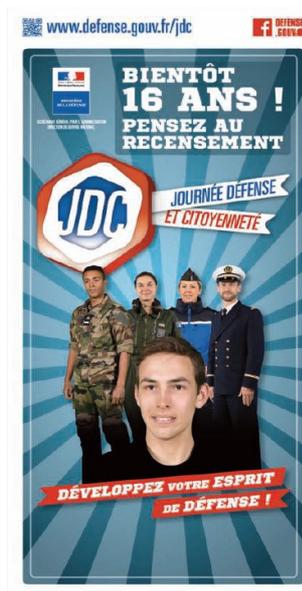
Depuis avril 2015, la Mission Locale s'engage dans l'**expérimentation Garantie Jeunes**.

Vous êtes sans ressource ou vous avez des ressources très modestes (inférieures ou égales au RSA), vous n'êtes ni **scolarisé**, ni **en emploi**, ni **en formation** et sans **soutien familial**, vous avez entre **18 et 25 ans** et vous voulez travailler ; la **Garantie Jeunes** permet un socle de ressources dans le cadre d'un **accompagnement vers l'emploi pendant 12 mois**.



Permanence à Saint Léonard de Noblat – Foyer rural
mardi, mercredi et jeudi matin
Pour convenir d'un rendez-vous : Contacter la Mission Locale Rurale au
☎ **05.55.56.85.64** ou par mail : mlrurale87@wanadoo.fr

RECENSEMENT MILITAIRE OU CITOYEN



Le recensement doit être effectué auprès de la mairie de votre lieu de domicile, soit par déplacement soit, lorsque la mairie le propose, par télé procédure via le portail internet service-public.fr. **Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) entre la date du 16^{ème} anniversaire et la fin du troisième mois suivant, avec possibilité de régulariser la situation jusqu'à l'âge de 25 ans.**

Si cette démarche n'a pas été effectuée volontairement, il faut se présenter aussitôt à la mairie.

Il faut se munir de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, du livret de famille.

A cette occasion le maire délivre une attestation de recensement. Le recensement permet ensuite de déclencher la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Le Centre du Service National se trouve à l'adresse suivante : <http://www.mon-service-public.fr>

En se créant un espace personnel.

Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16^{ème} anniversaire et dans les trois mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la mairie remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

SAPHAD : Service d'Aide aux Personnes Handicapées à Domicile

Le SAPHAD propose une prise en charge personnalisée de l'usager, en lui permettant de vivre en milieu ordinaire, puis, le cas échéant, d'intégrer, dans de bonnes conditions, une structure adaptée à ses besoins. Cette prise en charge fait appel à tous les services déjà existants.

Les interventions pourront apporter, à toutes les personnes handicapées qui le souhaitent, une aide psychologique, affective, un soutien dans la vie courante, en présentant une solution alternative au placement d'accompagnement pluridisciplinaire. Un travail de partenariat vient compléter cette action, dès que les limites sociales en milieu ouvert ou la perte d'autonomie sont atteintes.

Renseignements

SAPHAD

4 Boulevard Karl Marx - 87120 EYMOUTIERS
05.55.69.11.87 - saphad-eymoutiers@orange.fr

Les RESTOS DU CŒUR

Les Restos du Coeur assurent des **campagnes de distribution au cours de la période hivernale**. Ils proposent également **une campagne d'été (sur inscription)**.

Les permanences se déroulent les mardis de 14h00 à 16h00 et les jeudis de 9h00 à 11h00 dans les locaux de l'association, place de la Collégiale (ancienne mairie).



Renseignements :

Rue Roger Salengro
87400 SAINT-LEONARD DE NOBLAT
06 86 13 23 11
ad87.saint-leonard@restosducoeur.org

LA FNATH



La FNATH est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence.

Les collaboratrices juristes **reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent** les adhérents et **entreprennent** avec eux les **démarches** nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La FNATH pour quoi ?

Ses domaines d'actions sont :

- l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social (salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...)

La FNATH recherche des bénévoles :

Vous avez un peu de temps à consacrer aux autres, une heure, une journée ou plus, devenez bénévole à la FNATH.

Pour tout renseignement :

Vous pouvez prendre contact soit avec le président de la section M. Michel PIQUET 05.55.56.12.44 ou 06.19.13.85.99 soit avec le Groupement FNATH de la Haute-Vienne, 11 avenue de Locarno, 87000 LIMOGES 05.55.34.48.97

E-mail : fnath.87@orange.fr - Retrouvez la FNATH 87 sur www.fnath87.org

L'ACAFPA

Association agréée « Services à la Personne » depuis 1979 et forte de son expérience, l'Association Communautaire d'Action en faveur des Personnes à domicile de St Léonard de Noblat (ACAFPA) met à disposition pour tout public en activité, retraité, personnes dépendantes ou handicapées, du personnel qualifié.

L'ACAFPA intervient sur les communes de St Léonard de Noblat, Royères, Moissannes, Sauviat sur Vige, Le Chatenet-en-Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Saint-Denis des Murs, Champnétery et Saint-Martin Terressus.

L'ACAFPA vous conseille et vous oriente en direction des bons interlocuteurs concernant les différentes actions menées dans le domaine de la gérontologie et du handicap.

Vous êtes l'employeur et nous vous proposons du personnel pour :

- l'entretien et l'hygiène du logement
- l'entretien du linge
- la préparation des repas
- l'aide aux courses
- présence de nuit
- l'aide pour le lever et le coucher
- l'aide pour l'habillage et le déshabillage
- l'aide à la prise des repas
- l'aide aux sorties extérieures
- l'aide à la toilette non médicalisée

ACAFPA

15, rue de Beaufort
87400 St Léonard de Noblat
Tél : 05 55 56 09 97

acafpa87@orange.fr

www.acafpa.fr

Lundi, mardi, jeudi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

L'ACAFPA se charge de toutes les démarches administratives (contrats de travail, bulletins de paie, déclarations URSSAF, attestations maladie, etc...) Du personnel de remplacement vous est proposé lors des congés ou des arrêts maladie.

Vous pouvez bénéficier de 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le service des repas à domicile

L'ACAFPA propose un service de portage de repas à domicile, accessible à toute personne pour un besoin ponctuel ou permanent.

L'association assure la livraison de repas chauds du lundi au samedi sur la commune de St Léonard de Noblat avec la possibilité d'avoir des repas en liaison froide les dimanches et jours fériés ; pour les communes avoisinantes, les repas sont livrés en liaison froide les lundis, mercredis et vendredis après-midi. Pour commander appeler l'ACAFPA, 3 jours avant la date de livraison souhaitée.

Les menus : un service sur mesure et de qualité

Chaque jour, une prestation complète vous est proposée.

Les repas sont confectionnés au Centre Hospitalier Intercommunal Monts et Barrages, conçus en collaboration avec des diététiciennes, tous les régimes médicaux sont assurés. Sur chaque repas figure une étiquette avec les dates de fabrication, limite de consommation ainsi que le numéro d'agrément de l'établissement garantissant le contrôle de qualité, conformément à la réglementation en vigueur.

RELAIS INFOS SERVICES (R.I.S.)

Le Château

87460 BUJALEUF Tel. : 05.55.56.38.23.

Le chantier d'insertion environnement RIS avait, en 2016, un projet d'insertion conserverie. Une étude avait été menée, avec les missions suivantes :

- Étude de marchés et étude de distribution des produits
- Établir un plan de financement
- Élaborer le plan d'action et l'échéancier
- Préparer et concrétiser les partenariats techniques autour du projet
- Élaborer le budget prévisionnel
- Assurer la coordination et l'animation du nouveau projet en relation avec l'équipe du RIS, les administrateurs et les partenaires.

Le RIS décide donc de confier l'étude de faisabilité à un cabinet extérieur.

En 2017, l'étude nous a été présentée mais nous n'avons pas pu donner une suite favorable, financièrement notre association ne pouvait pas absorber le coût de cette opération.

En ce qui concerne le projet maraîchage, nous avons planté 900 kgs de pomme de terre sur un hectare de terrain, prêté par la mairie de Bujaleuf avec signature d'une convention ainsi que des locaux mis à disposition, et nous avons récolté entre 10 et 12 tonnes de pommes de terre. Tout ce travail a été réalisé par les élus bénévoles, les salariés permanents et les salariés en insertion.

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire... Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Châteauneuf-la-Forêt	1 ^{er} mardi	16h00-17h30	Mairie
Eymoutiers	1 ^{er} mardi	14h00-15h30	Mairie

N'hésitez pas à consulter le nouveau site Internet : www.adil87.org

ADIL 87 28 avenue de la Libération - LIMOGES - Tél. : 05 55 10 89 89

ASSOCIATION ATOS : SERVICE A LA PERSONNE

UN BESOIN POUR DU SERVICE A LA PERSONNE ?

Besoin d'aide, besoin de temps :

ATOS pense à vous et vous propose une prise en charge au plus près de votre domicile pour :

Un service souple et simple d'utilisation :

L'association intermédiaire est employeur en tant que prestataire de service. A ce titre, elle se charge de toutes les formalités administratives à votre place (charges, contrat de travail, bulletin de salaire). Le règlement à l'association s'effectue sur facture que nous vous envoyons par courrier.

Nous intervenons avec du personnel compétent pour un minimum de 2 heures par mois. Nos salariés bénéficient de formation et ont été identifiés pour répondre au mieux à vos attentes.



Notre tarif :

Le tarif applicable est net de charge et sans aucune adhésion à l'association ou frais supplémentaire.

ATOS intervient aussi auprès des entreprises, des collectivités et des associations. Pour obtenir

plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Isabelle LABROUSSE ou Catherine JARRY au 05.55.35.04.07 (ou par mail : ass.atos@wanadoo.fr).

SECOURS POPULAIRE :

Antenne de Saint Léonard

Contact : Andrée LEGRESY

 05.55.56.23.42

L'antenne de Saint Léonard assure une permanence tous les mercredis

de 14h à 17h : Rue Léon Jouhaux

(à proximité du groupe scolaire Pressemane)

Téléphone : 05.55.04.20.00



FOYER RURAL SAINT LEONARD

Renseignements

Foyer Rural Centre Social

Espace Denis Dussoubs

☎05.55.56.11.18

secretariat@foyer-rural-saint-leonard.fr

www.foyer-rural-saint-leonard.fr

Jours et heures d'ouverture :

- **Hors vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30 ainsi que le samedi de 10h à 12h.
- **Pendant les vacances scolaires** : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le Foyer Rural, agréé Centre Social par la Caisse d'Allocations Familiales, est la principale structure socioculturelle de la ville.

Un centre social c'est :

- Un **lieu de proximité** pour tous, sans discrimination, proposant un accueil convivial.
- Des **projets participatifs** où les habitants prennent des initiatives, mènent des actions :
 - * actions solidaires vers toutes les générations de la petite enfance aux personnes âgées en passant par la famille
 - * actions de développement culturel, sportif, éducatif,...
 - * actions de soutien auprès des personnes en difficulté et de lutte contre toutes les exclusions
 - * actions d'animation et de lien social (fêtes de quartier, etc...)
- Des **plateformes d'accompagnement** de la vie associative et de tous projets personnels ou collectifs.
- Des **équipes, composées de bénévoles et de professionnels**, qui proposent des activités, animations et services.
- Des **projets agréés spécifiquement par les Caisses d'Allocations Familiales**.

La diversité d'action du Foyer rural-Centre social de Saint-Léonard s'exprime essentiellement sous la forme de divers ateliers :

Ateliers d'expression

Ateliers sportifs et de relaxation

Ateliers artistiques

Ateliers éducatifs

Autres actions

Le centre social assure également la gestion de l'Accueil de Loisirs de la commune.

SECOURS CATHOLIQUE : Antenne de Saint Léonard

Contact : Olivier TANDEAU de MARSAC

07.86.29.15.91

L'antenne du Secours Catholique de Saint Léonard assure une permanence tous les jeudis de 10h à 12h, ainsi que le 1^{er} lundi du mois de 10h à 12h dans leur local situé 19, rue Georges Périn.



PAYS MONTS ET BARRAGES

Dès 1979, les élus de Monts et Barrages ont traduit leur volonté de doter leur territoire d'un outil de développement adapté en créant le Syndicat Intercommunal de Monts et Barrages.

Celui-ci a principalement poursuivi des missions en faveur de l'agriculture, de la forêt et du tourisme puis a mené d'autres actions pour le logement (OPAH), l'emploi (EREF) ou encore la restauration et l'entretien des cours d'eau.

Depuis 1999, le territoire bénéficie du label « Pays d'art et d'histoire ». Le Syndicat contribue ainsi à travers la gestion de ce label à la mise en valeur du patrimoine et à son animation.

Depuis 2015, le syndicat a été transformé en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.

- Le Conseil de Développement du Pays Monts et Barrages :

Il a été constitué en 2003 en application de la loi Voynet pour permettre l'élaboration de la charte de développement durable, partagée par le plus grand nombre, et servant de guide aux actions collectives menées sur le territoire.

- La charte de développement et d'aménagement durable du territoire Monts et Barrages :

Elle a été validée en 2004. Elle s'est construite de façon concertée avec le Conseil de Développement, en intégrant une notion essentielle pour le territoire, celle du développement durable, avec comme choix de développement la prise en compte des dimensions sociales, écologiques et économiques.

Le but poursuivi est de revitaliser de façon équilibrée le territoire en inversant les tendances démographiques selon deux objectifs stratégiques :

- Valoriser de façon durable les ressources locales pour créer des activités et fixer des actifs
- Créer les conditions pour retenir et accueillir les habitants.

Les neuf axes définis dans la charte :

- Créer et renforcer à l'échelle du territoire les conditions pour entreprendre.
- Développer une offre de logements adaptée.
- Dynamiser la vie inter-associative et l'articuler avec les dispositifs publics.
- Préserver et valoriser les milieux et les ressources naturelles.
- Aménager le territoire de façon équitable et cohérente.
- Améliorer la vie au quotidien en adaptant les services aux évolutions du territoire.
- Favoriser la participation des habitants au développement de leur territoire.
- Affirmer le pays comme échelle pertinente d'organisation des acteurs touristiques.
- Accompagner la démarche de pays.
- L'organisation administrative du territoire.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages est composé de trois Communautés de communes :

- Communauté de communes de Briance-Combade
- Communauté de communes de Noblat
- Communauté de communes des Portes de Vassivière



**FONTAINES
FOURS À PAIN,
LAVOIRS, PUIITS,
PÊCHERIES,
MOULINS,
CROIX...**

**RESTAUREZ VOTRE
PETIT PATRIMOINE GRÂCE
AU SOUTIEN DE LEADER**

Vous êtes un particulier, une collectivité, une organisation publique ou privée et propriétaire d'un élément du patrimoine rural sur le territoire du Pays Monts et Barrages ? **Le programme européen LEADER peut vous aider à co-financer sa restauration !**

En partenariat avec les Communautés de communes Briance-Combade, de Noblat et des Portes de Vassivière.

PLUS D'INFORMATIONS
PAYS MONTS & BARRAGES : 05 55 69 57 60
LEADER@MONTS-ET-BARRAGES-EN-LIMOUSIN.FR
WWW.MONTS-ET-BARRAGES-EN-LIMOUSIN.FR

Logo of Pays Monts & Barrages and the European Union flag.

UNION EUROPÉENNE
Financé par le Fonds européen de développement régional
Le Soutien financier est accordé
L'Union investit dans les
territoires ruraux.

Conception Zélie

Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie COMITE DES FETES

Le dimanche 04 juin pour ce 19^{ème} marché aux fraises le comité des fêtes avait une nouvelle fois mis les petits plats dans les grands pour en assurer la réussite.

Des fraises il y en avait des belles et savoureuses et tout au long de la journée elles disparaissaient par barquettes voire même par cageots. De nombreux autres stands étaient présents : artisanat, expositions, vente de produits régionaux, ateliers d'art...

Les visiteurs, randonneurs, chineurs ont également pu se restaurer au stand du comité des fêtes «Chez Claudius» où quelques 400 repas ont été servis.

L'animation musicale merveilleusement orchestrée par la banda d'Objat a conquis tous les visiteurs mais aussi les invités d'honneur : Miss Haute-Vienne et ses dauphines, des représentants du LFC et Les Espoirs de La Geneytouse... En fin de journée ce fut au tour de « Frogs and Roastbeef » de monter sur scène et d'entraîner quelques couples dans la danse.

Merci à tous et prenez date pour la vingtième édition le 03 juin prochain.



La fête du mois d'août, avec son feu d'artifice tiré le samedi sur le stade à l'issue d'un repas champêtre a fait un tabac !!! Les conditions météo aidant, le nombreux public s'est laissé prendre par l'orchestre « Maurice Barry » jusque tard dans la nuit.

Le lendemain l'Union Musicale de St Léonard déambulait au milieu du vide-greniers croisant des calèches, les voitures anciennes du club de Feytiat et les fins gourmets venus déguster les grillades « Chez Claudius ».

L'animation de l'après-midi était confiée à « Music Show Soleil » avec en première partie l'éblouissante chanteuse Maëva.

Encore merci à vous tous, visiteurs et bénévoles, pour votre implication sans faille.

Prenez rendez-vous dès à présent pour les 25 et 26 août prochains où des surprises vous attendent...

Le Président - Dominique GILLES



Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie

LA TIRELIRE

Cette association, à but non lucratif, regroupe des parents d'élèves pour une idée simple, organiser de nombreux rendez-vous conviviaux et festifs tout au long de l'année scolaire. Notre objectif est à la fois d'entretenir des liens entre les familles de La Geneytouse et d'Eybouleuf mais aussi, et surtout, de récolter des fonds qui serviront à soutenir financièrement les projets pédagogiques de nos deux écoles.

La Tirelire, ce sont quelques moments très attendus par les parents et les enfants dont voici le programme de l'année scolaire 2017-2018 : le pot d'accueil des parents, la vente de chocolats, la vente de sapins de Noël, la vente de madeleines, le loto du samedi 03 mars, le goûter/spectacle le samedi 26 mai, et pour conclure l'année scolaire, nous organiserons la fête des écoles le samedi 30 juin, où tout le monde se retrouvera pour un dernier au revoir avant les grandes vacances.

La Tirelire, c'est aujourd'hui une poignée de membres actifs et engagés qui mettent en place de nombreux projets pour lesquels, nous avons besoin de votre soutien par votre présence qui peut seule assurer le succès de ces projets. Mais aussi votre participation pour tenir des stands, faire des gâteaux, apporter vos idées lors de nos diverses réunions préparatoires....

Si vous avez envie de vous faire connaître auprès de l'amicale des parents d'élèves afin d'apporter votre aide ponctuellement, n'hésitez pas à nous le faire savoir. (La Présidente Aurélie THIERRY, la vice-présidente Séverine BESSE, la trésorière Cécilia MALRAISON, la trésorière adjointe Magali BESSE, le secrétaire Clément LAMBERT, le secrétaire adjoint Fabien BECHAMEIL). Vous êtes tous les bienvenus, et nous remercions les deux communes et toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre envie d'entreprendre ces projets.

La Présidente - Aurélie THIERRY

CLUB DE LOISIRS



Le club de loisirs se réunit le 3^{ème} jeudi de chaque mois (sauf juillet et août).

Toute activité festive intéresse les adhérents :

- 2 repas par an (minimum)
- Galette des rois
- Crêpes
- 1 sortie d'une journée à la fin du 1^{er} semestre (cette année les Cantalous nous ont fait découvrir leur région)
- Loto le 1^{er} dimanche de décembre

Le Président - Jean-Pierre MICHELET

CLUB ULM



Les aléas météorologiques de ce dernier hiver n'ont pas été très propices à l'aviation légère.

En effet, pour tous les aéronefs, la réglementation impose que des conditions minimales de visibilité horizontale et de hauteur des nuages soient simultanément réunies pour qu'un vol puisse être entrepris.

A cela, il faut ajouter la prise en compte d'autres facteurs tels que, par exemple, l'intensité du vent qui peut être d'autant plus pénalisante que la machine est légère, ce qui est le cas pour les ULM.

LES ESPOIRS DE LA GENEYTOUSE

Redescendu en 4^{ème} division au terme de l'exercice 2016, un niveau que le club n'avait plus connu depuis la saison 2009/2010, entraînant la rétrogradation de la réserve au plus bas niveau départemental, les Espoirs se devaient de réagir.

Il fallait absolument retrouver un niveau plus conforme aux investissements consentis tant du côté de ses bénévoles, de ses supporters mais également de la municipalité dont le soutien sans faille se vérifie années après années.



Equipe 1

Une montée ne se décrète pas : elle se gagne sur le terrain. Voilà la tâche à laquelle se sont attelés les oranges. Après 151 buts marqués (77 en première, 74 en réserve), l'objectif est atteint : les Espoirs retrouvent la 3^{ème} division avec l'ambition d'y faire bonne figure. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, c'est une double montée qu'il a fallu fêter puisque la réserve est également promue en 4^{ème} division.

Les clémentines n'ont pu rééditer leur parcours parfait de 2016 mais finissent 4^{ème} de leur championnat avec un bilan équilibré de 5 victoires pour 5 défaites.

Si l'effectif est en baisse cette année (65 licenciés), la qualité est au rendez-vous avec l'émergence de jeunes joueurs plein d'avenir. Cette baisse concerne d'ailleurs essentiellement les séniors car côté féminin un vent de fraîcheur est venu gonfler les voiles des Clémentines coachées par Mathieu et Polo (14 clémentines).



Equipe féminine

Les clémentines ont d'ailleurs réalisé une superbe première phase, ratant d'un souffle l'accession au championnat d'honneur. La deuxième phase est d'un niveau très homogène et l'investissement sans faille de nos filles leur permettra certainement de bien y figurer.

Côté sénior, l'équipe 1 coachée par Julien réalise une première partie intéressante (6 victoires, 3 nuls, 2 défaites) et reste en embuscade derrière les équipes de tête. La réserve a plus de mal mais c'était prévisible : le maintien sera au rendez-vous grâce à la bonne ambiance qui règne dans le groupe malgré des dimanches compliqués (2 V, 2N, 8 D).

Nous remercions tous nos bénévoles, dirigeants, supporters qui œuvrent chaque semaine pour maintenir la flamme d'un « petit » club de village, ce qui devient de plus en plus rare.

Merci également à tous nos partenaires qui nous permettent de porter haut les couleurs du club chaque dimanche.

Merci enfin à l'ensemble de l'équipe municipale pour la qualité des installations mises à notre disposition et que beaucoup nous envient.

Mention spéciale à Martine et son équipe du club des supporters qui contribuent grandement à la fierté d'appartenir à cette famille et qui, sans le savoir sont notre meilleur atout pour attirer de nouveaux membres.

Rendez-vous à tous dès dimanche pour encourager nos équipes et faire que cela dure longtemps encore.



Equipe 2

LA GENEYTOUSE FORM'

Depuis septembre 2016 le club de La Geneytouse Form' a adhéré à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV). Pour l'année 2017-2018, Maxime, notre coach nous fait travailler tous les mardis à partir de 20h00 dans la salle polyvalente.

Les séances de marche nordique ont toujours lieu les samedis matin tous les 15 jours, elles sont ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges.

Le nombre d'adhérents à notre club est stable. Vous pouvez toujours vous inscrire à l'une ou l'autre de ces deux activités ou les deux pour partager des moments de détente et de convivialité tout en améliorant votre condition physique.

Début décembre, nous nous sommes retrouvés au restaurant « Le Chemin » à Eyjeaux où nous avons eu un repas très copieux dans un cadre très sympathique. Nous avons également partagé la galette après une séance de gym du mois de janvier.



Le samedi 8 avril 2017, La Geneytouse Form' a proposé un concert animé par les chorales « Les Chants Fleuris » de Landouge et « Les Chœurs de la Glane » d'Oradour-sur-Glane. La cinquantaine de choristes, dirigés par Claude RUIZ, chef de chœur dynamique et passionné, ont interprétés des chants d'horizons variés, certains très connus et donc repris par le public peu nombreux malheureusement.

Le dimanche 24 septembre, pour la 3^{ème} année, nous avons organisé une randonnée. Une cinquantaine de randonneurs étaient présents. C'est avec un beau soleil et après avoir pris un petit-déjeuner copieux que le groupe s'est élancé pour parcourir les 12 km prévus. Le ravitaillement prévu dans la Forêt des Allois fut le bienvenu, d'autant que ce fut un plaisir pour les papilles après l'avoir été pour les yeux. Le circuit était très agréable et certaines personnes ont même repéré quelques champignons...

Cette journée a été un succès et les compliments entendus font toujours plaisir.

Nous remercions toutes les personnes (randonneurs et bénévoles) qui ont participé et aussi les propriétaires qui nous permettent de passer sur leurs propriétés.



Pour cette année 2018, nous avons organisé une soirée dansante le samedi 24 mars dans la salle des fêtes, l'animation fut assurée par MUSIC PARADE qui a proposé tous styles de musique. Des jeux de CARROM (billard indien) ont été proposés pour découvrir ce jeu ancien.

Nous avons également prévu de renouveler la randonnée gourmande, elle aura lieu le dimanche 23 septembre, un nouveau circuit d'environ 12 km est en préparation, ravitaillements et vente de sandwiches, gâteaux, boissons à l'arrivée ouverte à tous, randonneurs ou non.

La Présidente - Dominique DUFOUR

Adresse mail du club : geneytouseform@gmail.com

Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie

LE CERCLE OENOPHILE LIMOUSIN

Trente ans déjà !! Le COL aura 30 ans en Septembre 2018. Créé par Claude Malaval et quelques copains, cette association a établi son siège, dès sa création, à la mairie de la Geneytouse. C'est encore là que, 30 ans plus tard, nous nous réunissons - 1 fois par mois - de Septembre à Juin, pour une matinée de dégustation et que, une fois par an, nous organisons, dans la salle des fêtes, un repas qui réunit tous les adhérents et leurs conjoints. Grand merci à La Geneytouse pour son accueil qui permet à notre association de vivre confortablement depuis 30 ans.

Depuis sa création, 85 personnes ont adhéré au COL. Sachant que le nombre de membres actifs est statutairement limité à 20 personnes et qu'actuellement 15 adhérents /20 sont membres du COL depuis plus de 10 ans, tout candidat (parrainé par un adhérent) doit attendre, parfois longtemps, pour y rentrer ; la liste d'attente est souvent longue.

Trente ans à étudier, déguster les vins, et même visiter (1 voyage annuel) les grands, et moins grands, vignobles français, nous avons donc décidé de sortir de nos frontières et de consacrer 2 années à la découverte des vins espagnols - l'année dernière nous avons étudié et visité les vignobles de la Rioja et de la Navarre ; ce fut une belle découverte. Cette année nous travaillons sur les vignobles méditerranéens ; notre voyage annuel, en Mai, nous amènera vers les vignobles catalans. Nous espérons, comme l'an dernier, déguster quelques superbes nectars dans ce beau pays espagnol.

Après cette escapade espagnole sans doute reviendrons-nous l'année prochaine, vers la découverte inépuisable du vignoble français.

La Présidente - Solange GAILLARD

LE CLUB DES SUPPORTERS



En 2017, le Club des supporters a été présent sur tous les fronts : matchs, repas et voyages. Il a encouragé nos 3 équipes, que ce soit à Las Minaudas ou à l'extérieur avec sa vuvuzela et ses banderoles.

Il a aussi organisé les traditionnels repas des supporters qui ont permis de rassembler joueurs, sponsors et amis avant les matchs et les collations d'avant rencontres.

Sans oublier le voyage à Saint Malo qui a resserré les liens entre les différentes personnes présentes autour d'une (ou plusieurs) baguettes. Nous vous donnons rendez-vous en 2018 à domicile ou en déplacement pour encourager nos couleurs orange.

La Présidente - Martine GUIBERAS

LA PANTOMINE

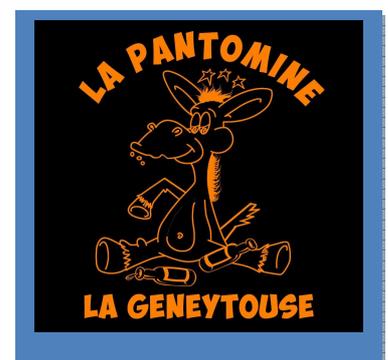
Durant l'année 2017, La Pantomine a organisé ces deux traditionnelles soirées.

La première animation, veille du marché aux fraises, a réuni jeunes comme moins jeunes jusque tard dans la nuit ! La seconde animation qui fut une nouveauté cette année avec un bal en extérieur, concert et feu d'artifices a vraiment été une réussite ! De nombreuses personnes sont venues déguster barbecue et boissons toujours dans la joie et la bonne humeur et ont pu danser grâce au groupe présent ! Tout ça en collaboration avec le Comité des fêtes !

L'année 2018 devrait ressembler à celle passée !

Nous remercions toutes les personnes présentes lors de ces animations !

Le président - Romain SERVAUD



Le Mot des Associations

Dont le siège est à la mairie

LA CANTONADE



Le feu de Saint Jean que nous organisons tous les ans au village des Allois, a connu un vif succès, le 24 juin 2017.

Dans la joie et la bonne humeur, nous avons accueilli de nombreux convives.

Cela nous a permis de financer et d'offrir un spectacle gratuit aux enfants du regroupement scolaire, ainsi qu'un goûter.

Cette représentation était animée par la compagnie « L'escargot dans les orties » qui racontait l'histoire d'un grand méchant loup à une quarantaine d'enfants, accompagnés de leurs parents.

Cette année nous vous accueillerons le 30 juin, au même endroit, pour le 21^{ème} feu de Saint Jean.

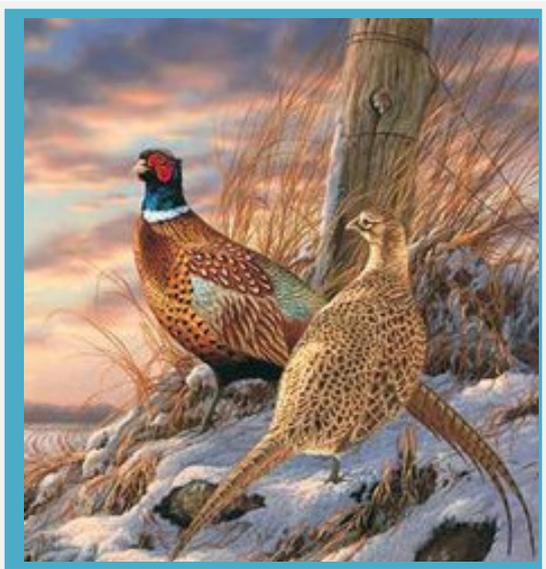
Je remercie adhérents, bénévoles et sympathisants pour leur dévouement.

Le Président - Jacques SIMON

ACCA

L'ACCA de La Geneytouse, durant la saison 2017-2018, compte 41 adhérents. La venue de 3 jeunes chasseurs renforce cette année l'effectif par rapport aux saisons précédentes.

Une association de chasse est importante sur le plan communal. Elle permet de réguler et favoriser le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes, et est coordonnée par la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne.



Afin d'assurer une activité quasi-permanente, des perdreaux et faisans ont été introduits sur le territoire de 1400 ha. L'implication des adhérents a permis de respecter le prélèvement du grand gibier défini par la fédération.

Côté manifestation, 70 personnes se sont réunies dans la joie et la bonne humeur à la salle des fêtes communale pour le traditionnel repas de l'ACCA le 28 janvier dernier.

Le Président - Serge ALAMARGOT